

Les scrutins européens à Lignières-Orgères depuis le début des années

1990

Par Christian FERAULT

Depuis 1979, les députés européens sont élus en suffrage universel sur scrutin de liste à un tour. Auparavant, ils étaient désignés par les Parlements nationaux.

Pour le scrutin de 2004, huit circonscriptions ont été constituées dont les Pays-de-la-Loire rattachés au « Grand-Ouest ». La situation perdure.

Les citoyens européens, résidant en France et inscrits sur les listes électorales, peuvent voter. En 2014, les bulletins « blancs » et « nuls » ont été, pour la première fois, décomptés séparément : les « blancs » sont ajoutés aux exprimés et témoignent d'un choix bien entendu non effectué.

Au long de ces vingt-deux ans, sept scrutins ont été organisés dont deux référendums et cinq pour des élections des députés tous les cinq ans.

Nous nous proposons ici de rapporter leurs principaux résultats et d'en tirer quelques commentaires.

1 - Corps électoral de Lignières-Orgères

Année	1992	1994	1999	2004	2005	2009	2014
Inscrits	629	619	604	605	614	624	584

Les effectifs sont très stables sur la période, à l'image de la population de la Commune dont les variations suivent un modèle « en plateau » depuis un quart de siècle. A noter cependant un décrochage de 40 inscrits entre 2009 et le scrutin de cette année.

2 - Votants

Année	1992	1994	1999	2004	2005	2009	2014
Effectifs	448	363	326	262	433	250	301
% des inscrits	71,2	58,6	54	43,3	70,5	40,1	51,5

Il y a deux types de participation : l'une, élevée, supérieure à 70% à l'occasion des référendums, l'autre, basse avec une moyenne de 49,5% et des extrêmes de 43,3 et 58,6%. Dit autrement, les électeurs votent sur des questions de société et sont modérément intéressés par des élections de députés lointains (Strasbourg) et choisis selon un mode régional très vaste.

3 - Exprimés

Année	1992	1994	1999	2004	2005	2009	2014
% des inscrits	68,7	52,5	48,5	40,5	67,9	37,2	50,3 ^(x)

(x) et 51% en comptant quatre bulletins blancs.

L'expression est le plus souvent élevée, avec toutefois deux bémols légers en 1994 et 1999. La reconnaissance du « vote blanc » en 2014 constitue un progrès démocratique.

4 - Les résultats

4.1. Référendums

Le premier a eu lieu le 20 septembre 1992 et portait sur le Traité de Maastricht suite à l'adoption, dans cette ville des Pays-Bas, par les chefs d'Etat et de gouvernements des « Douze » de l'époque du « Traité sur l'Union européenne ».

Sur notre commune, il y eut parmi les suffrages exprimés 275 « non » (63,7%) et 157 « oui » (36,3%).

Au niveau du canton de Couptrain, le « oui » atteignit 41,2%, avec des extrêmes communaux fort éloignés (25,5% à Saint-Aignan-de-Couptain, 55,4% au chef lieu).

Le département répondit positivement à 52,7% et la France entière à 51%, donc une adoption de justesse.

Le second référendum fut organisé le 29 mai 2005. Il portait sur la Constitution européenne.

Le « non » l'emporta avec 225 voix (54%) et le « oui » obtint en conséquence 192 voix (46%).

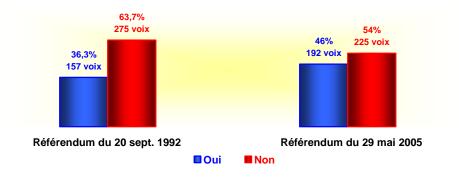
Il est utile de rappeler que les partis politiques ayant appelé à voter « oui » étaient l'UMP, l'UDF, le PRG, le PS et les Verts et ceux prônant le « non » : l'extrême droite, des minoritaires du PS et des Verts, le PCF et l'extrême-gauche.

Notons que nos résultats furent très proches des nationaux : « oui » 45,3%, « non » 54,7% et une abstention de 30,6%. Notre commune vota donc à l'image du pays (ou l'inverse !) qui rejeta ce qui lui était proposé.

Une solution « politique » fut ensuite inventée...

Les deux référendums ont donc vu à Lignières-Orgères, la victoire du « non », très nette sur « Maastricht » avec près des deux tiers des voix, moins vive sur la Constitution, peut-être en raison de l'Union acquise treize ans plus tôt.

Résultats comparés du vote des deux référendums à Lignières-Orgères



4.2. Parlement européen

Rappelons d'abord que la consistance de ces scrutins a été modifiée à partir de 2004 et qu'en conséquence les comparaisons ont des limites.

Il s'agit d'un <u>scrutin de liste</u>. Les propositions des partis portent des noms, parfois longs, avec mention de leur « tête » qui est maintenant « régionale ». Chaque liste est ordonnée comme il se doit. Certaines sont qualifiées de « petites » et représentant par exemple un projet original, une sous-région ou une langue universelle. Elles ne sont guère classables sur l'échiquier politique traditionnel. Plusieurs ne remettent pas de bulletins de vote.

A Lignières-Orgères, en 2009 puis 2014, onze listes n'ont obtenu aucune voix.

Année	1994	1999	2004	2009	2014
Nombre total de listes	18	20	21	25	25

Lors des deux premiers scrutins étudiés ici, la présentation était encore nationale et selon le classement habituel des familles politiques. Depuis 2004, il faut être attentif, d'autant qu'il existe aussi des listes dissidentes.

• Scrutin du 12 juin 1994

Six listes « principales » obtiennent 84% des suffrages exprimés :

Le Pen (FN): 8,9%, de Villiers (L'Autre Europe): 9,2%, Baudis (UDF-RPR): 41,5%, Tapie

(Energie radicale): 7,4%, Rocard (PS): 9,8% et Wurtz (PC): 7,1%.

Cela donne, en rapport des forces politiques :

extrême-droite : 8,9%
droite et centre-droit : 50,7%
centre-gauche et gauche : 24,3%

• Scrutin du 13 juin 1999

Cinq ans plus tard, huit listes totalisent 88,7% des suffrages :

Le Pen (FN): 7,2%, Saint-Josse (CPNT): 10,9%, Pasqua (RPF): 16%, Sarkozy (RPR-DL): 17,7%, Bayrou (UDF): 8,2%, Cohn-Bendit (Verts): 7,2%, Hollande (PS): 13% et Hue (PC): 8,5%.

Ce qui conduit à :

extrême-droite : 7,2%
droite et centre-droit : 41,9%
centre-gauche et gauche : 28,7%
Inclassable : 10,9%

Les sept autres listes ayant rassemblé des voix ont réuni 33 suffrages.

• Scrutin du 13 juin 2004

Avec un taux d'abstention record sur la période étudiée de 56,7%, sept listes totalisent 89% des voix :

Maréchal (FN): 9%, de Villiers (MPF): 12,7%, Bachelot (UMP): 21,2%, Mouillon (UDF):

15,5%, Aubert (Verts): 7,3%, Poignant (PS): 19,2% et Le Hyaric (PC): 4,1%.

Parmi les huit autres listes à voix, « L'Ouest au cœur » en compta neuf.

On a en conséquence le rapport suivant :

extrême-droite : 9%
droite et centre-droit : 49,4%
centre-gauche et gauche : 30,6%

• Scrutin du 7 juin 2009

Sept listes ont obtenu un total de 88% des suffrages :

Neveux (FN): 9,5%, de Villiers (Autre Europe): 12,1%, Béchu (UMP): 31%, Goulard (Centre-Modem): 7,8%, Jadot (Verts): 10,8%, Vergnaud (PS): 10,8% et Généreux (Front de gauche): 6%.

A noter le score de 5,2% obtenu par de Bouard (NPA)...

D'où la répartition :

extrême-droite : 9,5%
droite et centre-droit : 50,9%
centre-gauche et gauche : 27,6%

• Scrutin du 25 mai 2014

A nouveau sept listes ont rassemblé cette fois-ci 92,9% des voix :

Lebreton (Bleu Marine): 29,3%, Bayle de Jesse (Debout la France): 7,8%, Cadec (UMP): 15,3%, Arthuis (UDI-Modem): 25,9%, Jadot (EELV): 5,4%, Thomas (PS): 4,4% et Martin (Front de gauche): 4,8%.

Ce qui donne :

extrême-droite : 29,3%
droite et centre-droit : 49%
centre-gauche et gauche : 14,6%

Ces résultats du printemps dernier indiquent :

- une très forte hausse du score du Front National avec près de 30% des suffrages et un triplement par rapport aux consultations antérieures. Avec 86 voix, cette liste devance celle de Jean Arthuis de 10 :
- un résultat honorable de l'ancien Président du Conseil général, candidat « de proximité » et tête de liste à la députation européenne ;
- un score significatif de « Debout la France », liste conduite nationalement par Nicolas Dupont-Aignan ;
- un écroulement de l'ensemble de la gauche et du centre-gauche qui voit son score divisé par près de deux tandis que la droite et le centre-droit sont stables.

Remarque : nous avons fait le choix de maintenir la liste comprenant le Modem dans les résultats de la droite et du centre-droit et ce, en dépit de l'attitude de François Bayrou en 2012.

Soulignons par ailleurs que ce scrutin de 2014, qui visait à élire 74 députés français à partir de sept régions métropolitaines et une d'outre-mer, présentait une particularité consistant en une élection du Président de ce Parlement par les députés, donc en fonction des résultats obtenus par les différentes listes.

5 - Evolution des principales formations politiques à Lignières-Orgères lors des élections parlementaires européennes



Sur la période considérée et avec cinq scrutins, on note donc :

- un maintien de l'extrême-droite sous 10% puis une explosion en 2014 à près de 30%,
- un score voisin de 50% pour la droite et le centre droit un ensemble hétérogène sauf en 1999 avec 41,9% en raison sans doute de la présence d'une liste CNPT,
- un centre-gauche et une gauche là aussi variés autour de 25-30% sauf lors de la dernière consultation qui a vu son résultat divisé par deux.

Notons que les « petites listes » ayant reçu des voix réalisent cumulées un score d'ensemble non négligeable, l'extrême-gauche montrant un caractère erratique de ce point de vue mais étant toujours présente de façon significative.

Le rapport droite - centre-droit / centre-gauche - gauche est le plus souvent proche de 1/2 / 1/4 ou un petit tiers des suffrages exprimés.

Mais la caractéristique majeure de ces résultats au Parlement européen est le très fort taux d'abstention : l'Europe parlementaire apparaît lointaine et d'un intérêt limité pour notre avenir. Ce peut être un tort...

